

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-913/SG/FIN autorisant M. Haidar Chamsan Mohamed à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti, Quartier I, avenue 9, TF n° 1435.

n° 73-913/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
8 juin 1973

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro
25 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Haïdar Chamsan Mohamed est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti, rue de Verdon, immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 1446 au nom des héritiers de feu Aref Bagache Abdallah Mohagam.